



## Récit d'expérience

### Se réapproprier l'espace

Grand terrain  
Bocage  
Aménagements divers

*Aménager un grand terrain tondu n'est pas évident, il faut penser au développement futur des bosquets et des arbres plantés et du faciès général que ce terrain donnera dans quelques années.*

L'école : **Ecole communale de Vaux-Sur-Sûre, implantation de Sibret**

Type et niveau d'enseignement : maternel, primaire, ordinaire

Commune : Vaux-Sur-Sûre

Province : Luxembourg

Ecole ayant participé à «Ose le vert, recrée ta cour», édition 1, 2016-2017

#### Le projet global

Nous bénéficions d'un nouveau terrain jouxtant la cour de récréation, celui-ci est une immense prairie. L'idée est d'exploiter au mieux ce nouveau terrain disponible pour les enfants.

#### Aperçu de la cour de récréation

La cour est un grand carré asphalté, elle n'offre comme activité que le plaisir de s'adonner aux jeux de ballon ou de déambuler. L'ouverture vers la prairie jouxtant celle-ci offre de nouvelles possibilités.



« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera, avec le soutien de la Wallonie.

Avec le soutien de la



Wallonie

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE



GOODPLANET.be



natagora

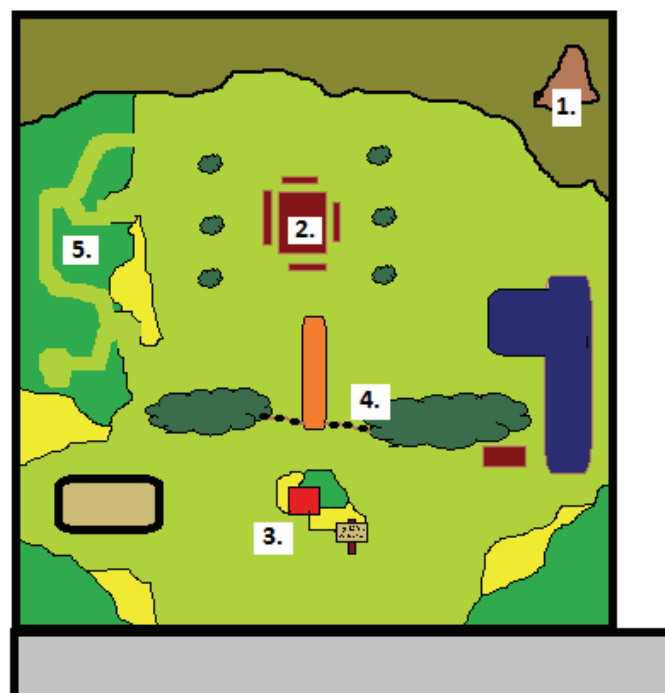
## Récit d'expérience

L'idée est venue naturellement de faire appel à « Ose le vert » pour nous aider dans l'élaboration des différents aménagements de cette zone. Attribuer une fonction à chaque recoin et gérer un si grand espace n'est pas simple, nous avons cependant déjà l'intention d'installer un potager, une zone récréative pour les enfants et, dans la partie du fond, de créer un verger.

Notre coach à élaborer un plan qui tient en considération l'accueil de la nature, mais aussi l'aspect visuel au départ de la cour (profondeur de champ : bosquet en avant plan et grands arbres en arrière, plus une ouverture centrale entre les bosquets pour arriver au verger).

Dès le début du printemps les bacs potagers étaient placés, le verger planté et nous avons même délimité quelques zones de fleurs sauvages et de hautes herbes. Seulement, à cause de la taille de notre terrain, ces différents aménagements semblaient épars, comme noyés dans un océan de verdure. Nul doute que la patience sera de mise et qu'il nous faudra attendre quelques années pour pouvoir apprécier l'esthétique liée au développement de nos hautes herbes, mais surtout des bosquets et des cimes de nos fruitiers.

D'un point de vue nature et décoratif, une petite surface de buissons ne demande qu'à être retravaillé un peu... comme le passage d'un coiffeur, les résultats se montrent rapidement. Mais, partir d'une pelouse tondu est différent, d'office une notion de temps s'installe. Celui nécessaire à l'étoffement d'une haie, du développement de la ramure tortueuse d'un arbre, bref tout ce qui donne un cachet « sauvage » et naturel à un site.



- |                 |               |                 |                 |                 |
|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Pelouse rase    | Hautes herbes | Prairie fleurie | Gîte à insectes |                 |
| Tunnel en osier | Jeux de bois  | Potager         | Bosquets        | Bancs et tables |

### Pour aller plus loin :

- LA référence biblio conseillée par le coach qui a accompagné l'école : [http://plandejardin-jardinbiologique.com/crbst\\_131.html](http://plandejardin-jardinbiologique.com/crbst_131.html) > faire son plan de jardin

**Validation :** Date à laquelle le récit d'expérience a été validé pour publication sur le site Internet [www.oselevert.be](http://www.oselevert.be) par le responsable du projet : 2017

Ces récits se veulent source d'inspiration et ne peuvent se substituer à un accompagnement personnalisé. Le contexte dans lequel ces récits d'expérience ont été réalisés et les précautions d'usage se trouvent sur [www.oselevert.be](http://www.oselevert.be), sur la page « Récits ». La sécurité et la conformité du projet au regard de la réglementation sont de la responsabilité du porteur de projet.